

POULY RENOVATIONS ET SERVICES Sàrl



Daniel Pouly économiste d'entreprise dans les arts et métiers
Diplôme fédéral

 026/673 00 93

 079/253 80 79

 contact@immoprs.ch

www.immoprs.ch

Propriété de :

Monsieur Jean-Pierre Aubert

Rang du Bas 9

1787 Mur

ESTIMATION DE LA MAISON CONTIGUE AVEC DEPENDANCE

Mur, le 30 septembre 2025

Situation générale

Objet	Maison contigüe avec dépendance
Adresse	Rang du Bas 9
Localisation	1787 Mur

Terrain

Parcelles no	7030	7067 en copropriété pour 1/2
Surface	1'566 m2	252 m2
Zone	426 m2 en zone village	Zone village
	1'136 m2 en zone de verdure	

Année de construction et transformation

L'année de construction n'est pas connue, certainement au début du 19^{ème} siècle.

La maison à été entièrement rénovée en 1989

Le toit à été refait en 2008

Le couvert à voiture en 1998

Description générale

La maison se situe dans le village de Mur à une altitude d'environ 480 mètres, dans le canton de Vaud, le district de Broye-Vully, dans la commune de Vully-les-Lacs. La partie du village vaudois compte environ 230 habitants, la commune environ 3'700 habitants.

Mur est proche de toutes commodité, soit à :

10 minutes de Marin, Sugiez, Avenches, Morat.

20 minutes de Neuchâtel, Payerne.

30 minutes de Fribourg, Yverdon, Berne

1 heure de Lausanne

1.5 heure de Genève, Bâle, Zürich

Isolation et vitrage

La maison est isolée selon les normes de l'époque, soit une épaisseur d'environ 12 cm.

Les vitrages sont des doubles vitrage de l'époque, soit de 1989.

Structure générale

La maison est posée sur des semelles filantes en béton, au rez il y a un dallage un béton, la structure porteuse est composée de piliers métallique remplis de béton avec des sommiers renversés pour porter les dalles sur rez et étage. Les murs intérieurs porteurs sont en béton, les galandages en briques et en gypse. Au combles il y a une charpente en bois recouverte de tuiles en terre cuite. Pour monter dans les étages il y a une cage d'escalier en béton.

Recensement architectural

La maison paysanne est recensée par le service de recensement architectural du canton de Vaud en note 4 ce qui signifie :

Objet bien intégré (note *4*)

Objet bien intégré, par son volume, sa composition et souvent sa fonction, et participant à la définition de l'identité de la localité.

La principale autorité compétente pour la sauvegarde de ces objets est la Commune.

Un tel objet ne possède ni la qualité architecturale ni l'authenticité justifiant l'intervention de la division monuments sites. Il nécessite néanmoins un traitement approprié et soigné afin de préserver l'image du site.

Sa sauvegarde et sa mise en valeur doivent être garanties dans le cadre de la planification communale.

L'ancien bûcher est recensé par le service du recensement architectural du canton de Vaud en note 6, ce qui signifie :

Objet sans intérêt (note *6*)

Objet considéré comme neutre et sans intérêt patrimonial, tant du point de vue de son intégration que de son architecture ou de son histoire. Sa présence n'est pas déterminante pour l'harmonie du site.

Dans le cadre de la planification communale, ces objets peuvent être pris en compte pour accroître le potentiel de densification.

Equipement, technique et chauffage

La chaleur est produite par une chaudière combinée à bois et mazout de 1989, la distribution est assurée par des serpentins dans les chapes.

Description intérieure des pièces et locaux

Rez-de-chaussée :

1 halle d'entrée
1 cuisine ouverte sur le séjour
1 séjour, salle à manger ouvert sur la cuisine
1 réduit
1 WC lavabo

Combles :

1 hall de distribution
3 chambres
1 salle de bain

Sur-Combles :

1 galetas

Etage :

1 hall de distribution
1 salle de bain
1 dressing
3 chambres

Photos



Façade Sud-Ouest



Façade Nord-Est



Galerie Sud-Est



Entrée maison



Hall d'entrée



WC séparé au rez-de-chaussée



Séjour, salle à manger ouvert sur la cuisine



Autre vue sur le séjour et salle à manger



Terrasse accessible depuis le séjour, salle à manger



Cuisine ouverte sur le séjour et salle à manger au rez-de-chaussée



Cage d'escalier pour monter à l'étage



Chambre à coucher de l'étage



2^{ème} chambre, bureau de l'étage



3^{ème} chambre de l'étage



Dressing de l'étage



Salle de bain de l'étage



Cage d'escalier pour monter aux combles



Hall de distribution des combles



Chambre des combles



2^{ème} chambre des combles



3^{ème} chambre des combles



Salle de bain des combles



Autre vue sur la salle de bain des combles



Galetas accessible par un escalier escamotable



Vue sur la galerie



Chaudière combinée bois mazout sous la galerie



Façade Nord-Ouest dépendance



Façade Nord-Est dépendance



Façade Sud-Est dépendance



Façade Sud-Ouest dépendance



Place terrasse de la dépendance



Vue intérieur de la dépendance



Autre vue intérieur de la dépendance



Entrée sous la dépendance avec atelier



Atelier sous la dépendance



Cave sous la dépendance



Couvert à voiture en copropriété pour moitié



Cabanon de jardin



Piste de pétanque



Jardin



Jardin



Jardin

Valeur réelle des bâtiments (également appelée valeur intrinsèque)

No ECA Bâtiment	Genre de construction	valeur			Moins-value		Valeur actuelle
		m3	fr/m3	Frs	%	Frs	Frs
4009	Rez étage combles logement	833	850,00	708 050,00	35	247 817,50	460 232,50
	Remise bûcher, local technique	290	350,00	101 500,00	35	35 525,00	65 975,00
	Couvert annexe nord	46	250,00	11 500,00	35	4 025,00	7 475,00
6511	Dépendance avec cave	234	500,00	117 000,00	35	40 950,00	76 050,00
4143	Couvert à voiture 179 m3, 50% propriétaire	89,5	400,00	35 800,00	35	12 530,00	23 270,00
	Total	1492,5		973 850,00		340 847,50	633 002,50

Valeur réelle des terrains

No parcelle	Désignation	surface	Prix	Valeur actuelle
		m2	Frs/m2	Frs
7030	Partie en zone village	426	600,00	255 600,00
	Partie en zone de verdure	1136	80,00	90 880,00
7067	50% de copropriété de la parcelle en zone village de 252 m2	126	600,00	75 600,00
	Aménagements extérieur			95 000,00
				517 080,00
				1 150 082,50

Valeur réelle, soit la valeur à neuf du bien, diminuée d'un pourcentage de vétusté augmentée de la valeur du terrain

Conclusion

En conclusion je peux dire que la maison se situe à Mur, sur Inhart, dans un quartier calme, elle a été construite au début du 19^{ème} siècles, entièrement transformée et rénoverée en 1989, quelques travaux d'entretien ont été exécutés au cours des années. Elle est bien entretenue, habitable en l'état, pour la mettre au goût du jour quelques travaux d'entretien généraux sont à prévoir.

Pour mon estimation, j'ai calculé une valeur à neuf de Frs 973'850.00 pour les bâtiments et estimé une moins-value de 35% pour la vétusté et les années soit Frs 340'847.50, ainsi la valeur réelle actuelle des bâtiments et de Frs 633'002.50.

Concernant la partie de la parcelle qui est en zone village, je l'estime à Frs 600.00 le m2 soit Frs 255'600.00, la partie en zone de verdure à Frs 80.00 le m2, soit Frs 90'880.00, la parcelle en zone village en copropriété pour 50% à Frs 600.00 le m2, soit Frs 75'600.00 et, Frs 95'000.00 pour les aménagements extérieurs, ainsi la valeur réelle totale de la propriété est de Frs 1'150'082.50.

Pour ce genre d'objet je ne prends pas en compte la valeur de rendement car elle n'est pas connue.

Au vu des remarques ci-dessus ainsi que du marché immobilier dans la région, à mon avis la valeur vénale de la propriété arrondie est de :

Frs 1'150'000.00

Au vu de la situation exceptionnelle du jardin avec la dépendance et la rareté de ce genre de bien une plus-value de situation peut être calculée que j'estime à Frs 100'000.00, ainsi le prix que l'on peut d'attendre à obtenir de l'objet est de :

Frs 1'250'000.00

Je reste bien entendu à disposition pour tout renseignement complémentaire concernant cette affaire.

Mur, le 30 septembre 2025

Le taxateur



Daniel Pouly

Annexes

- Vue aérienne.
- Plan cadastral.
- Plan de zone.
- Extraits du Registre Foncier.
- Plans des servitudes.
- Polices d'assurance contre l'incendie (ECA).
- Recensement architectural du canton de Vaud.
- Plans de la maison.





Plans d'affectation (cantonaux/communaux): Affectations primaires

En vigueur



	Type	Type Part	Part en %
Légende des objets touchés	Zone centrale 15 LAT (Zone village)	426 m ²	27.3%
	Zone de verdure 15 LAT (Zone de verdure inconstructible)	1 136 m ²	72.7%
Autre légende (visible dans le cadre du plan)	Zone de desserte 15 LAT		
	Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT		
	Zone agricole 16 LAT		
	Aire forestière 18 LAT		
Dispositions juridiques	Règlement communal sur le Plan général d'affectation et la police des constructions (31.01.1996): https://www.rdppf.vd.ch/ws/utilites/GetDocuments.aspx?rep=AMENAGEMENT&nom=5464_66104_R01.pdf		
	Plan des zones (24.04.1985): https://www.rdppf.vd.ch/ws/utilites/GetDocuments.aspx?rep=AMENAGEMENT&nom=5464_62402_P01.pdf		
Bases légales	Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), RS 700: https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19790171/index.html		
	Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), BLV 700.11: https://prestations.vd.ch/pub/blv-publication/actes/consolide/700.11?key=154381757701364e-94980419-1c0b-4c3e-bf5d-6d337d57902ec		
	Règlement d'application de la loi du 4 décembre 1985 sur l'aménagement du territoire et les constructions (RLATC), BLV 700.11.1: https://prestations.vd.ch/pub/blv-publication/actes/consolide/700.11.1?key=154381779409464d-129c2a6-5c95-4ad5-9433-0801702d6d2b		

Plans d'affectation (cantonaux/communaux): Affectations primaires

En vigueur



	Type	Type Part	Part en %
Légende des objets touchés	 Zone centrale 15 LAT (Zone village)	252 m ²	100.0%

Autre légende (visible dans le cadre du plan)

 Zone de desserte 15 LAT

Dispositions juridiques

Règlement communal sur le Plan général d'affectation et la police des constructions (31.01.1996):

https://www.rdpvf.vd.ch/ws/utilities/GetDocuments.aspx?rep=AMENAGEMENT&no m=5464_66104_R01.pdf

Plan des zones (24.04.1985):

https://www.rdpvf.vd.ch/ws/utilities/GetDocuments.aspx?rep=AMENAGEMENT&no m=5464_62402_P01.pdf

Bases légales

Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), RS 700:

<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19790171/index.html>

Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), BLV 700.11:

<https://prestations.vd.ch/pub/biv-publication/actes/consolide/700.11?key=15438171790136&id=94980419-1c0b-4c3e-bf5d-6d37d57902ec>

Règlement d'application de la loi du 4 décembre 1985 sur l'aménagement du territoire et les constructions (RLATC), BLV 700.11.1:

<https://prestations.vd.ch/pub/biv-publication/actes/consolide/700.11.1?key=15438171794094&id=1298c2a6-5c95-4ad5-9433-0801752d6d2b>

Règlement sur l'aménagement du territoire (RLAT), BLV 700.11.2:

<https://prestations.vd.ch/pub/biv-publication/actes/consolide/700.11.2?key=15604089247356&id=0bf86a27-9f04-44c6-95cd-7b0c291c5356>

Informations et renvois

-

Extrait du registre foncier Bien-fonds Vully-les-Lacs / 7030

Cet extrait ne jouit pas de la foi publique!



Etat descriptif de l'immeuble

Commune politique	5464 Vully-les-Lacs
Tenue du registre foncier	Néérale
Numéro d'immeuble	7030
Forme de registre foncier	Néérale
E-GRID	CH614536837088
Surface	1'566 m ² , numérisé
Mutation	10.05.2016 006-2016/4592/0 Cadastration
Autre(s) plan(s):	
No plan	1041
Désignation de la situation	Mur
Couverture du sol	Bâtiment(s), 192 m ² Place-jardin, 1'374 m ²
Bâtiments/Constructions	Habitation, N° d'assurance: 4009a, 156 m ² Bâtiment, N° d'assurance: 6511, 36 m ²

Observations MO	
Observations RF	
Feuille de dépendance	
Estimation fiscale	345'000.00 1998

Propriété

Propriété individuelle	
Aubert Jean-Pierre 23.10.1945	14.10.1987 003-66'231 Achat

Mentions (Uniquement mentions publiques selon l'Art. 26 al. 1 c de l'Ordonnance sur le registre foncier)
Aucun(e)

Servitudes

29.06.1912 003-46666	(C) Passage à pied et à char ID.003-2005/002692 EREID: CH57270000000108406574 en faveur de B-F Vully-les-Lacs 5464/7029
29.06.1912 003-46666	(D) Passage à pied et à char ID.003-2005/002692 EREID: CH57270000000108406574 à charge de B-F Vully-les-Lacs 5464/7031 à charge de B-F Vully-les-Lacs 5464/7032 à charge de B-F Vully-les-Lacs 5464/7033 à charge de B-F Vully-les-Lacs 5464/7057
29.06.1912 003-46666	(C) Passage à pied et à char ID.003-2005/002693 EREID: CH57270000000108406675 en faveur de B-F Vully-les-Lacs 5464/7029
29.06.1912 003-46666	(D) Passage à pied et à char ID.003-2005/002693 EREID: CH57270000000108406675 à charge de B-F Vully-les-Lacs 5464/7031 à charge de B-F Vully-les-Lacs 5464/7032 à charge de B-F Vully-les-Lacs 5464/7033 à charge de B-F Vully-les-Lacs 5464/7057
30.09.1998 003-75825	(C) Passage à pied ID.003-2004/004924 EREID: CH57270000000108153472 en faveur de B-F Vully-les-Lacs 5464/7057
30.09.1998 003-75825	(D) Passage à pied ID.003-2004/004924 EREID: CH57270000000108153472 à charge de B-F Vully-les-Lacs 5464/7057
30.09.1998 003-75826	(D) Passage à pied ID.003-2004/004925 EREID: CH57270000000108153573 à charge de B-F Vully-les-Lacs 5464/7057
30.09.1998 003-75827	(D) Usage de cheminée ID.003-2004/004926 EREID: CH57270000000108153674 à charge de B-F Vully-les-Lacs 5464/7057
30.09.1998 003-75828	(D) Usage de boiler et canalisation d'eau ID.003-2004/004927 EREID: CH57270000000108153775 à charge de B-F Vully-les-Lacs 5464/7057
30.09.1998 003-75830	(D) Canalisation(s) électriques ID.003-2004/004930 EREID: CH57270000000108153977 à charge de B-F Vully-les-Lacs 5464/7057

Charges foncières
Selon le registre foncier

Annotations

(Droit de profiter des cases foras, voir droits de gage)
Selon le registre foncier

Exercices des droits

Servitude, Passage à pied, Selon tracés figurés en jaune sur le plan de servitude.

ID.003-2004004924

Tronçon a-b : fonds réciproquement dominant et servant : parcelle 30 et 57
Tronçon b-c : fonds dominant : parcelle 30 ; fonds servant : parcelle 57.

Les frais d'entretien du passage seront supportés par les propriétaires des fonds concernés, de la manière suivante :

a) tronçon a-b, par parts égales entre eux.

b) tronçon b-c, par la parcelle 30.

Servitude, Passage à pied, Selon tracé figuré en jaune sur le plan annexé, afin de permettre l'accès aux installations objets de la servitude
ID.003-2004004925 " maintien et usage de boiler et canalisation d'eau potable ".

Servitude, Usage de cheminée, ID.003-2004004926

Les frais d'aménagement et d'entretien du passage seront supportés par le propriétaire du fonds servant.
Selon tracé figuré en jaune sur le plan annexé.

Cette servitude donne le droit au propriétaire du fonds dominant d'user de la cheminée figurée en jaune sous la réserve, pour lui, de tolérer en faveur du fonds servant, le passage de 2 canaux destinés à évacuer la fumée pour l'un et la ventilation de la salle de bains pour l'autre.

Les frais d'entretien de la cheminée seront supportés par les propriétaires des fonds dominant et servant, par parts égales entre eux, ceux relatifs aux canaux abrités dans la cheminée seront supportés par chacun des propriétaires de ceux-ci, le propriétaire du fonds servant autorise sans réserve l'accès à la cheminée pour tous travaux d'entretien.

Servitude, Usage de boiler et canalisation d'eau, Selon tracé figuré en jaune et en bleu sur le plan annexé.

ID.003-2004004927

Le fonds dominant a le droit de maintenir aux endroits figurés en jaune et en bleu, un chauffe-eau (jaune), les canalisations de service (bleu).

Les frais d'entretien des installations de même que ceux de leur remplacement seront supportés par le propriétaire du fonds dominant.

Ceux d'entretien des canalisations communes seront partagés par moitié entre les fonds concernés.

Servitude, Canalisation(s) électriques , ID.003-2004004930 Le propriétaire du fonds dominant a le droit de faire passer au travers du fonds servant, au plus court et moins dommageable, toutes canalisations électriques, notamment pour le téléphone et les signaux TV.

Les frais de pose et d'entretien des conduites seront à la charge du fonds dominant

Servitude, Passage à pied et à char, ID.003-2005002692 S'exerce conformément au tracé figuré en jaune sur le plan annexé. (largeur 3 mètres)

Servitude, Passage à pied et à char, ID.003-2005002693

S'exerce conformément au tracé figuré en jaune sur le plan annexé. (largeur 3 mètres)

Les parcelles 30 et 57 sont réciproquement fonds dominants et servants.

Droits de gage immobilier

Selon le registre foncier

Explications :

1. Rubriques "Mentions", "Servitudes", "Charges foncières", "Annotations", "Droits de gage immobiliers": la colonne de gauche contient la date et la pièce justificative de l'inscription sur l'immeuble (rang); la colonne de droite contient la date et la pièce justificative d'une inscription complémentaire.
2. Rubriques "Mentions", "Servitudes", "Charges foncières", "Annotations": C = charge; D = droit; CD = charge et droit.
3. ID = numéro d'identification; R = radiation d'un droit

Cet extrait a été imprimé avec les options suivantes :

Données historiques:	Non affiché
Numéro de radiation:	Non affiché
Structure détaillée de la propriété:	Affiché
ID des autres droits:	Affiché
ID des gages immobiliers:	Affiché
Tous les tracés de droit:	Affiché
Etat détaillé des autres droits:	Affiché
Etat détaillé des gages immobiliers:	Affiché

Extrait du registre foncier Bien-fonds Vully-les-Lacs / 7067

Cet extrait ne jouit pas de la foi publique!



Etat descriptif de l'immeuble

Commune politique	5464 Vully-les-Lacs
Tenue du registre foncier	Nidérale
Numéro d'immeuble	7067
Forme de registre foncier	Nidérale
E-GRID	CH967083454775
Surface	252 m ² , numérisé
Mutation	
Autre(s) plan(s)	
No plan	1041
Désignation de la situation	Mur
Couverture du sol	Bâtiment(s), 51 m ² Place-jardin, 201 m ²
Bâiments/Constructions	Garage, N° d'assurance: 4143, 51 m ²
Observations MO	
Observations RF	
Feuillet de dépendance	
Estimation fiscale	25'000.00 1998

Propriété

Copropriété simple pour 1/2	
Aubert Jean-Pierre 23.10.1945	30.09.1998 003-75'821 Division de bien-fonds
Copropriété collective pour 1/2	
Communauté de biens matrimoniale,	
Grünig Jean-Claude 10.05.1948	30.09.1998 003-75'821 Achat
Grünig Stefania (Turan), 24.12.1947	30.09.1998 003-75'821 Achat

Mentions (Uniquement mentions publiques selon l'Art. 26 al. 1 c de l'Ordonnance sur le registre foncier)

30.09.1998 003-75822 Règlement de copropriété ID 003-2004/004903
EREID: CH5727000000107818883

Servitudes

21.10.1994 003-72539	(D) Passage à pied et pour tous véhicules ID 003-2005/002288 EREID: CH5727000000108546074 à charge de B-F Vully-les-Lacs 5464/7033
21.10.1994 003-72540	(D) Zone/quartier : Interdiction de bâtir ID 003-2005/002289 EREID: CH5727000000108546175 à charge de B-F Vully-les-Lacs 5464/7033
21.10.1994 003-72541	(C) Plantations, clôtures : Dérogation à la distance légale des plantations ID 003-2005/002290 EREID: CH5727000000108546276 en faveur de B-F Vully-les-Lacs 5464/7033
21.10.1994 003-72541	(D) Plantations, clôtures : Dérogation à la distance légale des plantations ID 003-2005/002290 EREID: CH5727000000108546276 à charge de B-F Vully-les-Lacs 5464/7033
30.09.1998 003-75829	(C) Plantations, clôtures : Dérogation à la distance légale des plantations ID 003-2004/004929 EREID: CH5727000000108153876 en faveur de B-F Vully-les-Lacs 5464/7057
30.09.1998 003-75829	(D) Plantations, clôtures : Dérogation à la distance légale des plantations ID 003-2004/004929 EREID: CH5727000000108153876 à charge de B-F Vully-les-Lacs 5464/7057

Charges foncières

Selon le registre foncier

Annotations

(Droit de profiler des cases libres, voir droits de gage)

Selon le registre foncier

Exercices des droits

Mention, Règlement de copropriété, ID 003-2004/004903 Voir exercice et plan scannés en annexe.

Servitude, Plantations, clôtures : Dérogation à la Les propriétaires des fonds concernés ont le droit de planter et maintenir tout arbre ou plantation le long de leur limite commune en dérogation aux dispositions du code rural et foncier.

distance légale des plantations, ID.003-2004/004929
Servitude, Passage à pied et pour tous véhicules, ID.003-2005/002288
Servitude, Zone/quartier : Interdiction de bâtir, ID.003-2005/002289
Servitude, Plantations, clôtures : Dérogation à la distance légale des plantations, ID.003-2005/002290

Conformément au tracé figuré en jaune sur le plan de servitude.
Les frais d'aménagement et d'entretien du passage seront supportés par le propriétaire du fonds dominant.

Conformément au tracé figuré en rouge sur le plan de servitude.
Le propriétaire de la parcelle 33 a l'interdiction de bâtir sur la surface grevée.

Les propriétaires des fonds concernés ont le droit de planter, dans l'espace figuré en vert sur le plan de servitude, sur leurs fonds respectif, tous type d'arbres et d'espèces de plantations, ceci en dérogation aux dispositions du code rural et foncier.

Droits de gage immobilier

Selon le registre foncier

Explications :

1. Rubriques "Mentions", "Servitudes", "Charges foncières", "Annotations", "Droits de gage immobiliers": la colonne de gauche contient la date et la pièce justificative de l'inscription sur l'immeuble (rang); la colonne de droite contient la date et la pièce justificative d'une inscription complémentaire.
2. Rubriques "Mentions", "Servitudes", "Charges foncières", "Annotations": C = charge, D = droit, CD = charge et droit.
3. ID = numéro d'identification, R = radiation d'un droit.

Cet extrait a été imprimé avec les options suivantes :

Données historiques:	Non affiché
Numéro de radiation:	Non affiché
Structure détaillée de la propriété:	Affiché
ID des autres droits:	Affiché
ID des gages immobiliers:	Affiché
Tous les types de droit:	Affiché
Extrait détaillé des autres droits:	Affiché
Extrait détaillé des gages immobiliers:	Affiché

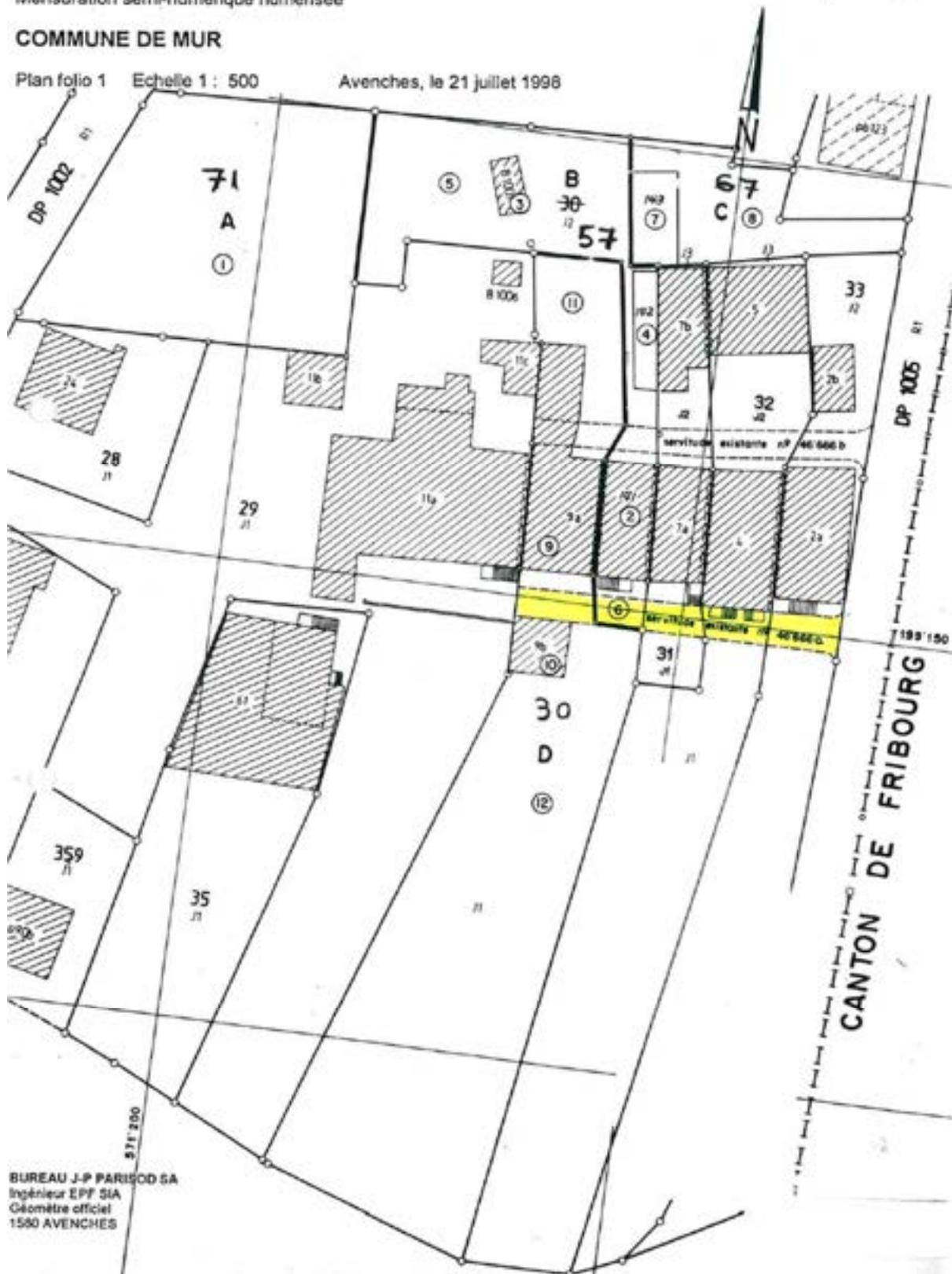
PLAN CADASTRAL – Mutation

N° RF : **75821**
Dossier technique : 697

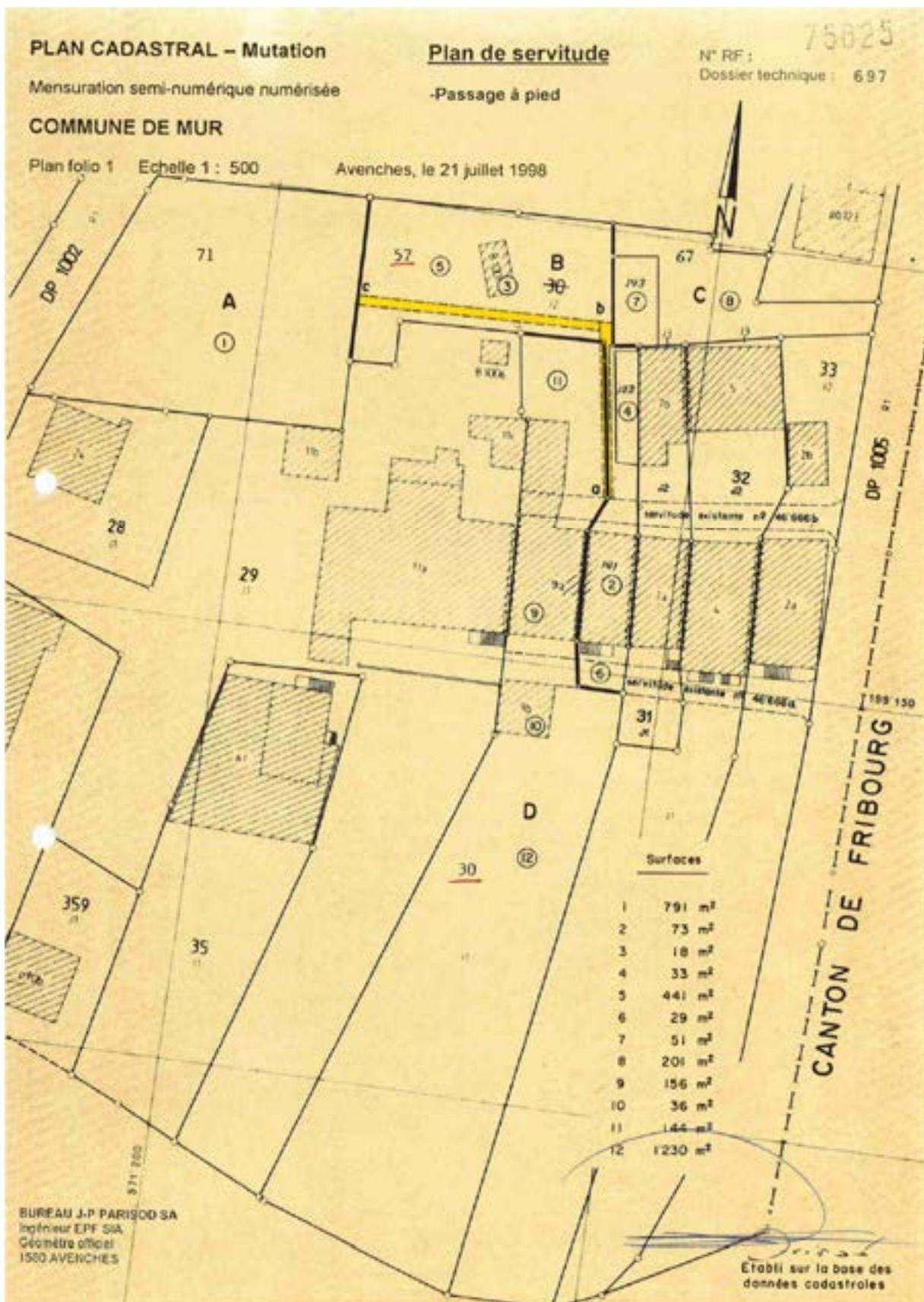
Mensuration semi-numérique numérisée

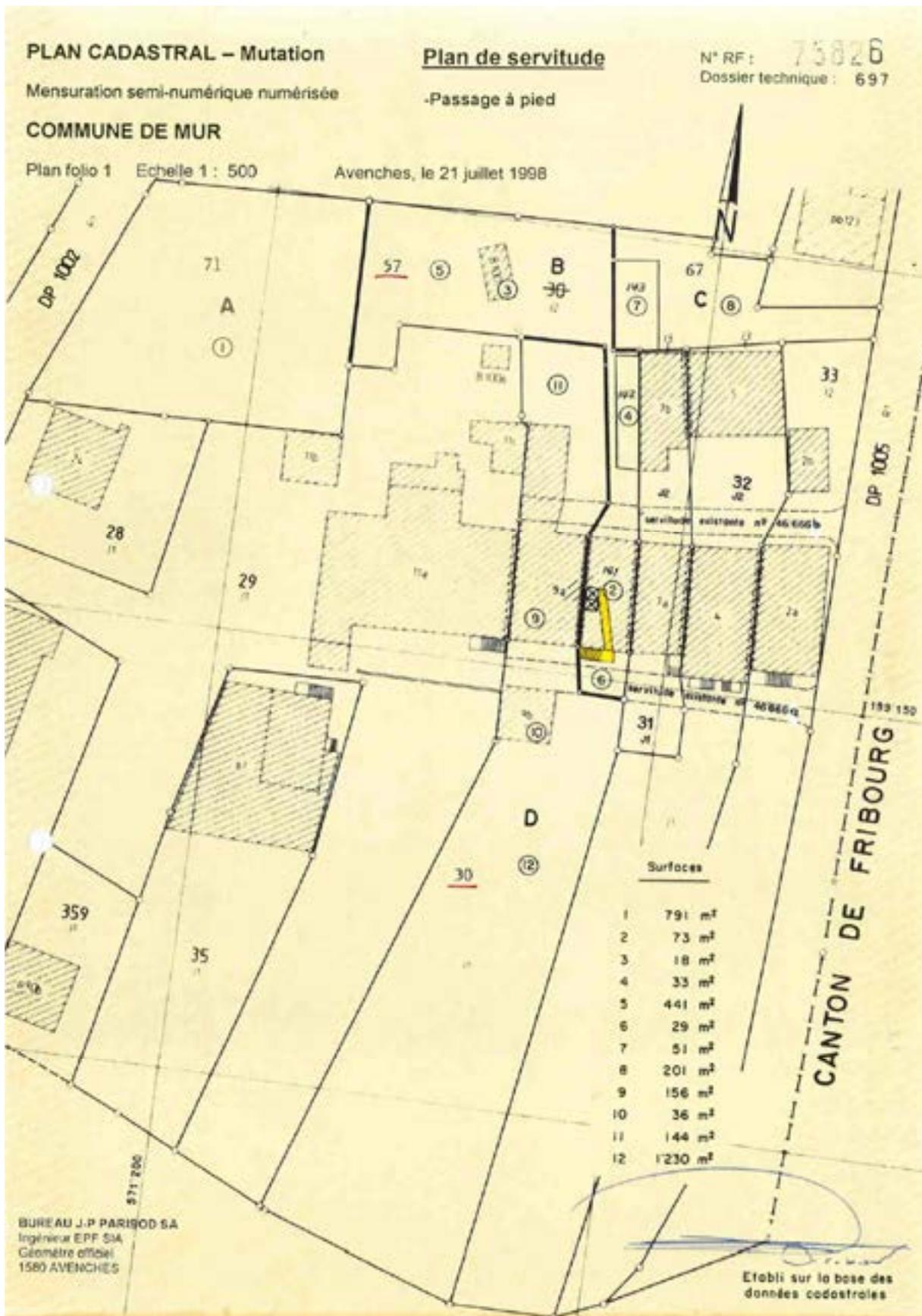
COMMUNE DE MUR

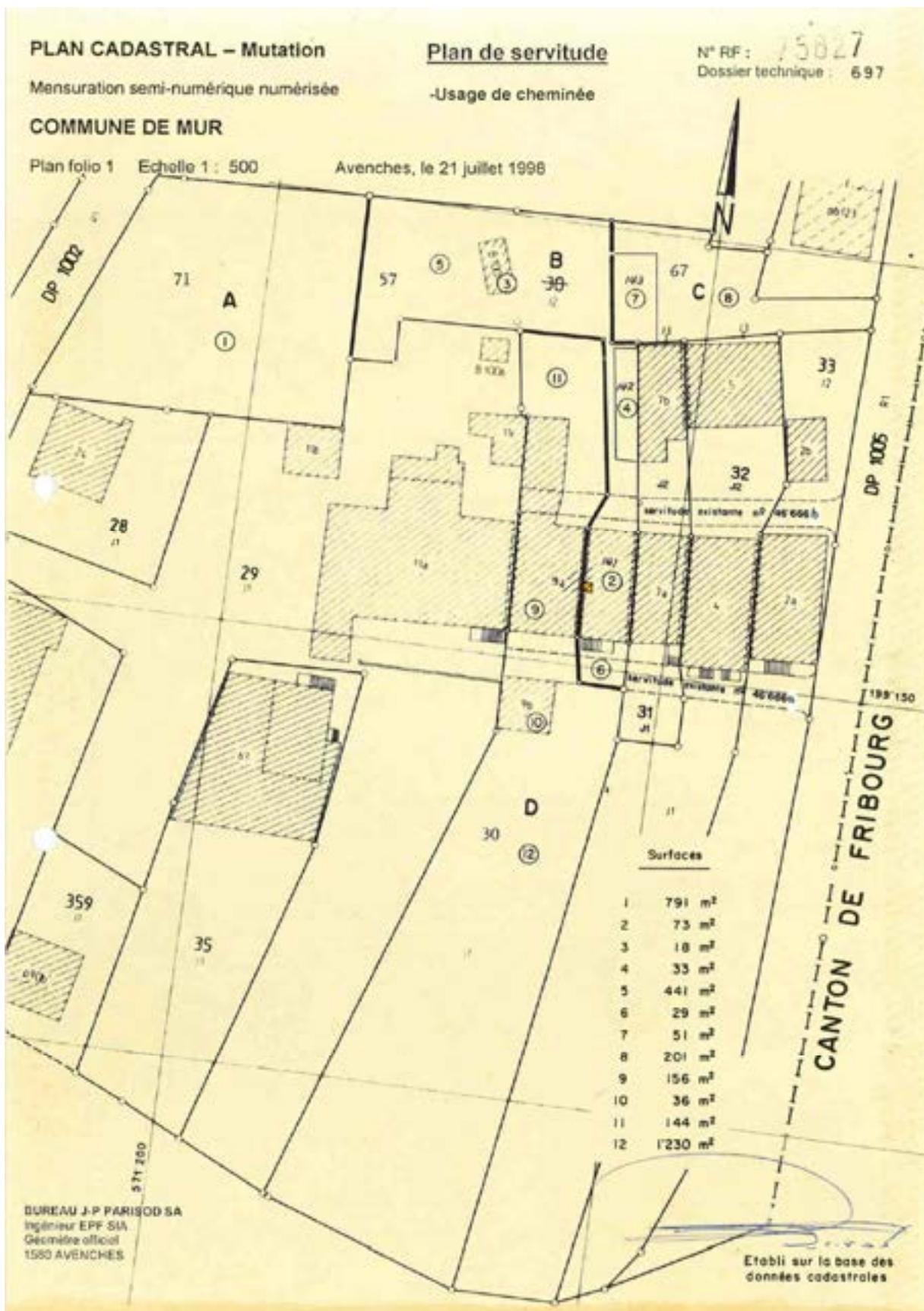
Plan folio 1 Echelle 1 : 500 Avenches, le 21 juillet 1998

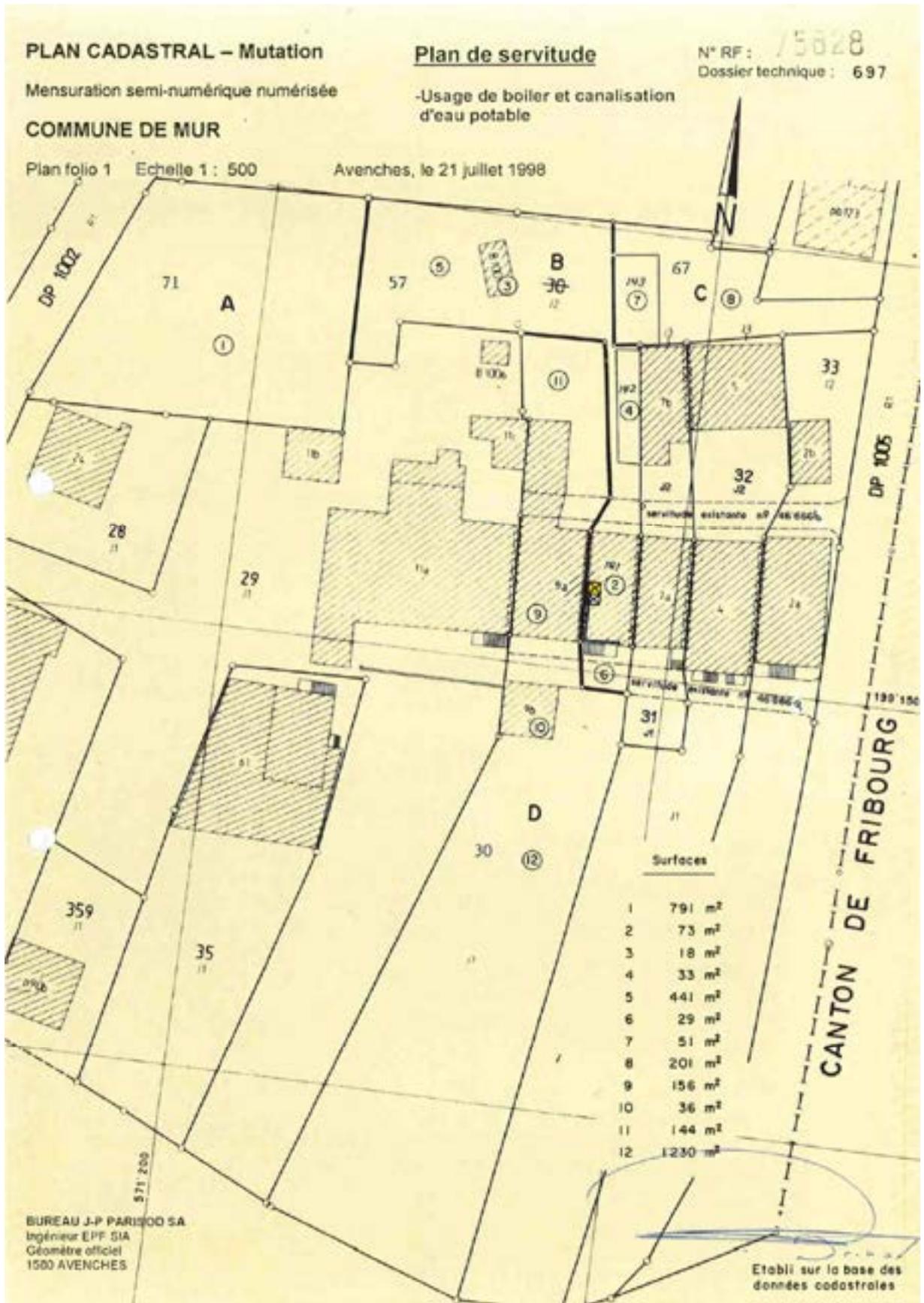


BUREAU J-P PARISOD SA
Ingénieur EPF SIA
Géomètre officiel
1580 AVENCHES









Division assurance

Rue d'Yverdon 7
1530 Payerne
www.eca-vaud.ch



Commune **034 Vully-les-Lacs**
Bâtiment **4009**
Référence **100946810-1/1**

Monsieur
Jean-Pierre Aubert
Rang du Bas 9
1787 Mur (Vully) VD

Habitation et couvert

Emplacement: Mur (Vully) VD, Rang du Bas 9

Année construction:

Année dernière transformation:

Description volumique

	<u>Surf. (m2)</u>	<u>Haut. (m)</u>	<u>Volume (m3)</u>	<u>Valeur (Fr)</u>
Rez/Etage/Combles/Surcombles: logement	98	8.5	833	765'027.20
Remise, bûcher, local technique au Nord	58	5	290	113'680.00
Couvert annexe au Nord	14	3.3	46	10'304.00
Total:			1'169	889'011.20

Description par activité

Couvertures:

Incendie et éléments naturels

	<u>Pourcentage</u>	<u>Valeur (Fr)</u>
Habitation	100.00	889'011.20
Total:	100.00	889'011.20

Couvertures complémentaires:

Côté cour, Côté jardin

Valeur (Fr)
30'000.00

Année/indice 2025 / 140
Date d'effet 17.11.15
Date d'édition 29.09.25

8900010 v1.06

Ce document contient les principales caractéristiques du bâtiment, mais il ne mentionne pas les éventuelles exclusions ou conditions spéciales d'assurance

Page 1 sur 1

Division assurance

Rue d'Yverdon 7
1530 Payerne
www.eca-vaud.ch



Commune **034 Vully-les-Lacs**
Bâtiment **6511**
Référence **100946839-1/1**

Monsieur
Jean-Pierre Aubert
Rang du Bas 9
1787 Mur (Vully) VD

Dépendance d'habitation

Emplacement: Mur (Vully) VD, Rang du Bas 9
Année construction: 2015
Année dernière transformation:

Description volumique	<u>Surf. (m2)</u>	<u>Haut. (m)</u>	<u>Volume (m3)</u>	<u>Valeur (Fr)</u>
Pavillon avec cave au Sud	36	6.5	234	117'936.00
Total:			234	117'936.00

Description par activité

Couvertures:

Incendie et éléments naturels

	<u>Pourcentage</u>	<u>Valeur (Fr)</u>
Dépendance d'habitation	100.00	117'936.00
Total:	100.00	117'936.00

Couvertures complémentaires:

Côté cour, Côté jardin

Valeur (Fr)
10'000.00

Année/indice 2025 / 140
Date d'effet 17.11.15
Date d'édition 29.09.25

EP03019 v7.06

Ce document contient les principales caractéristiques du bâtiment, mais il ne mentionne pas les éventuelles exclusions ou conditions spéciales d'assurance

Page 1 sur 1

Division assurance

Rue d'Yverdon 7
1530 Payerne
www.eca-vaud.ch



Commune **034 Vully-les-Lacs**
Bâtiment **4143**
Référence **100946829-1/1**

Madame et Messieurs
Stefania Grünig, Jean-Claude
Grünig et Jean-Pierre Aubert
Rang du Bas 9
1787 Mur (Vully) VD

Couvert à voitures

Emplacement: Mur (Vully) VD, Rang du Bas

Année construction:

Année dernière transformation:

Description volumique

	<u>Surf. (m2)</u>	<u>Haut. (m)</u>	<u>Volume (m3)</u>	<u>Valeur (Fr)</u>
Couvert à voitures	51	3.5	179	36'086.40
Total:			179	36'086.40

Description par activité

Couvertures:

Incendie et éléments naturels

	<u>Pourcentage</u>	<u>Valeur (Fr)</u>
Couvert à voitures	100.00	36'086.40
Total:	100.00	36'086.40

Année/indice 2025 / 140

Date d'effet 17.11.15

Date d'édition 29.09.25

Ce document contient les principales caractéristiques du bâtiment, mais il ne mentionne pas les éventuelles exclusions ou conditions spéciales d'assurance

Page 1 sur 1



Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP)

Recensement architectural du canton de Vaud

Vully-les-Lacs (34)

Fiche 504

■ ECA.4009a	Parcelle 7030	9 Rang du Bas Mur (Vully) VD	
◆ MAISON PAYSANNE			Note 4
■ ECA.4141	Parcelle 7057	7 Rang du Bas Mur (Vully) VD	
◆ MAISON PAYSANNE			Note 4
■ ECA.6511	Parcelle 7030	Au Village Mur (Vully) VD	
◆ DEPOT			Note 6

■ RENSEIGNEMENTS HISTORIQUES

ENSEMBLE DES OBJETS DE LA FICHE

Description:

ACV: Plan 1816: folio 2, No 19, art 3: maison et grange, propriété de CORNUS, Nicolas, uxor AMIET.
PV 1837: No 6, art 3, propriété d'AMIET, Madeleine, femme de CORNUZ, Nicolas, maison et grange. "... ce bâtiment a été démoli." No 7, art 3+102, propriété de CORNUS, Samuel-Nicolas, maison, grange, écurie, construite récemment, construction mixte où la pierre domine, couverte en tuiles. Conservation 5, âge 1 an.
Cad. 1840-1875: aucun changement.

